

Délibération n°06

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 22 septembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
22 septembre 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
06 octobre 2021

**Objet : Territoire d'industrie –
poste de chef de projet :
conventions de financement**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M BELDA José, Mme
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre,
M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles,
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,
M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel,
Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX
André, Mme MARTINHO Corinne, M MICHEL Didier, M PECOUL
Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD
Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme
ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick,
M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, Mme GRENIER Arlette, ROUGANNE
Béatrice, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne

- M AYRAL Jean-Paul, conseiller communautaire unique de Malauzat,
remplacé par Mme PEREIRA-OLIVEIRA Elodie, conseillère
communautaire suppléante
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de
Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère
communautaire suppléante
- M MELIS Christian conseiller communautaire unique de Enval,
remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère
communautaire suppléante

Absent :

- M BEAURE Nicolas

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M GRENET Roland

Rapport n°06 – Territoire d'industrie – poste de chef de projet : conventions de financement

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;
Vu la délibération n°20191216.22 autorisant la signature du contrat « Territoire d'industrie » ;
Vu le contrat « Territoires d'industrie Riom-Vichy » ;
Vu la délibération n°20210518.20 autorisant la signature de l'avenant 1 au contrat de territoire ;

Considérant que le programme « Territoire d'industrie » défini par l'Etat permet de bénéficier d'actions spécifiques pour soutenir les entreprises industrielles et leur implantation ou essor ;
Considérant qu'afin d'assurer le pilotage efficace du programme, il convient de prévoir le recrutement d'un chef de projet « Territoire d'industrie » chargé de la coordination du projet et son animation à l'échelle des 5 EPCI partenaires ;
Considérant la proposition de financement partiel de ce poste par l'Etat sur crédits FNADT à hauteur de 80 % avec répartition du reste à charge par les 5 EPCI partenaires, ainsi qu'il suit :

Financement du poste sur 2 ans

Dépenses €		Recettes €	
Salaire chargé Chef de projet « Territoire d'industrie »	100 000,00	Subvention FNADT (80 %)	80 000,00
		Participation CA Vichy Cté	7 351,02
		Participation CC Sioule et Morge	1 697,96
		Participation CC St-Pourçain Sioule Limagne	3 048,00
		Participation CC Plaine Limagne	1 895,58
		Participation RLV	6 007,44
		Total	100 000,00

Considérant les termes des conventions « FNADT » et « EPCI » détaillant les missions du poste à recruter, donnant à RLV le rôle d'EPCI coordinateur de ce poste, et déterminant les modalités de financement du poste ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité, et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les termes des conventions annexées « FNADT » et « EPCI » relatives au financement du poste de chef de projet « Territoire d'industrie » ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 29 septembre 2021***

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).